

La question que je désire poser au très honorable premier ministre est basée sur le compte rendu des *Débats* de la Chambre des communes du 18 juin 1964, page 4637, colonne de droite, où le premier ministre a fait une déclaration relative à la présentation au Parlement de Westminster d'une résolution pour amender notre constitution. Il disait ceci:

...il faut présenter une résolution au Parlement de Westminster, méthode qui est curieusement démodée et inappropriée en réalité.

Ma question est la suivante: Le gouvernement actuel a-t-il l'intention de présenter un bill ou un projet de loi à l'effet de rapatrier notre constitution, en vertu de la déclaration du premier ministre, hier?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): C'est évidemment une question qui a déjà été discutée et dont la Chambre est saisie relativement à la résolution. Si je ne l'ai pas abordée hier, c'est que j'ai pensé que le Règlement me l'interdisait, du fait que la résolution ne prévoit qu'une modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dans un dessein particulier. Il n'y est pas question du rapatriement de la constitution dans son ensemble. Mais je puis assurer au député que, dans le courant du débat, pour peu que le Règlement nous le permette, nous serons parfaitement disposés à discuter du rapatriement de notre constitution. Nous sommes tout à fait décidés à prendre des mesures en ce sens. En outre, pour continuer d'avancer dans cette voie, nous entendons inscrire la question au programme de la prochaine conférence fédérale-provinciale qui doit avoir lieu à Charlottetown, je crois, en août.

(Texte)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Lorsqu'un des députés de ce côté-ci de la Chambre pose des questions assez sérieuses, puisque le premier ministre juge bon d'y répondre d'une façon sérieuse et intelligente, il se trouve des députés comme celui de Lotbinière (M. Choquette) qui passent leur temps à dire qu'il s'agit de questions stupides.

Monsieur l'Orateur, ma question de privilège est la suivante: Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont le droit de poser des questions sans être interrompus par un député comme celui de Lotbinière, sans que lesdites questions soient qualifiées de «stupides».

A ce sujet, monsieur l'Orateur, je crois que vous devez rappeler des députés comme lui à l'ordre, non seulement à la période des questions, mais à longueur de journée, car ils

ne respectent pas les privilèges de la Chambre et ne font pas preuve de gentillesse dans cette enceinte.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que tout député doit respecter ses collègues et j'espère qu'à l'avenir on se le tiendra pour dit.

LES PARCS NATIONAUX

NOUVELLE-ÉCOSSE—RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE PARC KEJIMKUJIK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales mais, en son absence, je l'adresse à son secrétaire parlementaire. Étant donné l'importance de l'industrie touristique en Nouvelle-Écosse, le secrétaire parlementaire du ministre peut-il dire à la Chambre où en sont les choses au sujet du parc national de Kejimkujik? Quand pouvons-nous espérer que débutera l'aménagement de cette attraction touristique?

M. l'Orateur: Voilà une question toute trouvée pour le *Feuilleton*.

LA SÉCURITÉ AQUATIQUE

OTTAWA—SURVEILLANCE DU SECTEUR DE MOONEY'S BAY

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question urgente qui touche à la sécurité du public. Je la formulerai à l'intention du ministre des Transports en lui demandant s'il est prêt à faire immédiatement surveiller, de concert avec le ministre de la Justice, la région de Mooney's Bay et ses environs, le long de la rivière Rideau, en vue de protéger le public?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la proposition de madame le maire d'Ottawa, d'aller me promener en canot avec elle, m'a beaucoup intrigué, et si je n'étais pas tellement occupé, j'y donnerais volontiers suite. Mais je proposerais, en l'occurrence, à madame le maire d'inviter le député de Winnipeg-Sud-Centre à ma place. En réalité, personne n'ignore, je crois, que si les lois concernant les diverses infractions sont promulguées par le Parlement du Canada, leur application incombe aux autorités provinciales et régionales.